

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.215

Objet

Demande de subvention
pour la construction du
bâtiment des Administra-
tions au PORT

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

POJR

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU À LA MAIRIE
ROCHEFORT, le

27. DEC. 1982

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le dix sept décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD,
BOUTET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, BERLAND, BOISARD, BOULAN,
BROTREAU, CABAL, COLLE, DUFEIL, GUICHAOUA, MONTRON, NAULIN,
PAPEAU, PELLETIER, POUMAILLOUX, Mme TACQUET, M. TETARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. FABER
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 22 Février 1982, Monsieur l'Ingénieur
des T.P.E. nous a fait connaître que le bâtiment des Administrations
pourrait être financé avec une subvention de l'Etat et une
subvention E.P.R. dans le cadre du programme 1983 du plan nautique
départemental sous la rubrique "travaux après concession".

Le montant de la dépense subventionnable s'élève à
460.000 F hors taxes pour un coût global de travaux de 600 000 F
Hors taxes.

Les subventions, en pourcentage, sur la base des estimations
pourraient être de :

- Etat 30 % soit 138.000 F
- E.P.R. 20 % soit 92.000 F

Le Département de la Charente Maritime participerait sous
la forme d'une subvention représentant 20 % des annuités d'emprunt
contracté.

Il vous est proposé de solliciter les subventions ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- sollicite l'inscription de la réalisation du bâtiment des
administrations au programme 1983 du plan nautique départemental
sous la rubrique "travaux après concession".

.../...

- maintient les dispositions de sa délibération en date du 26 NOVEMBRE 1982 et sollicite des collectivités intéressées les subventions suivantes :

- Etat 30 % soit 138.000 F
- E.P.R. 20 % soit 92.000 F

- Département 20 % des annuités de l'emprunt contracté par la Ville de ROYAN.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre, MM Les Membres présents

Pour extrait conforme



Le Maire,

Pierre LIS